

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :11

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Roland VEDRINES, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Eric VIALA

Contre : 0

Excusés:

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer  
DEVÈZE

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - maillargues - DE\_2023\_177**

**ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DE\_2023\_136 pour cause d'erreur matérielle**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROSSEEL Philippe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 26 549.12**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	28 785.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
	Date de transmission de l'acte: 26/06/2023
	Date de réception de l'AR: 26/06/2023
	015-211500012-DE_2023_177-DE
	A G E D I

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 236.52</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>26 549.12</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>26 549.12</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - Ig 002)	26 549.12
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROSSEEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 26 JUIN 2023  
publié le: 6 JUIN 2023

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023  
Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE\_2023\_177-DE  
A G E D I